



PROGRAMME DE SOLUTIONS POUR LA MOISSURE NIVÉALE

**DATES POUR LE PROGRAMME
SYNGENTA POUR LES TERRAINS DE GOLF :**
15 AOÛT 2026 – 30 SEPTEMBRE 2026

1



PROTECTION ÉPROUVÉE CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

ACHETEZ 1 À 5
CAISSES

ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

75 \$
PAR CAISSE¹

ACHETEZ 6
CAISSES OU +

ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

150 \$
PAR CAISSE¹



DE PLUS,
POUR CHAQUE
CAISSE ACHETÉE,
GAGNEZ 100 \$
À VALOIR SUR UN BON
D'ÉCHANGE PRINTANIER 2027

2



UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

ACHETEZ 1
CAISSE

ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

250 \$¹

ACHETEZ 2
CAISSES OU +

ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

550 \$
PAR CAISSE¹



DE PLUS,
POUR CHAQUE
CAISSE ACHETÉE,
GAGNEZ 250 \$
À VALOIR SUR UN BON
D'ÉCHANGE PRINTANIER 2027

3



NOUVELLE GÉNÉRATION DE PRODUITS DE PROTECTION CONTRE LA MOISSURE NIVÉALE

PURCHASE 1
CASE

ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

300 \$¹

ACHETEZ 2
CAISSES OU +

ET RECEVEZ UN
ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

1000 \$
PAR CAISSE¹



DE PLUS,
POUR CHAQUE
CAISSE ACHETÉE,
GAGNEZ 400 \$
À VALOIR SUR UN BON
D'ÉCHANGE PRINTANIER 2027

4

SECURE® / HICURE®

PROTECTION POUR UN DÉPART PROPRE

ACHETEZ 1
CAISSE OU +



ET RECEVEZ UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

250 \$
PAR CAISSE¹

ACHETEZ 1
CAISSE OU +



ET RECEVEZ UN ESCOMPTE
INSTANTANÉ DE

125 \$
PAR CAISSE¹

¹ Escompte instantané déduit de la facture

MODALITÉS :

RACHAT DES BONS D'ÉCHANGE PRINTANIER 2027

- Le bon d'échange sera établi au nom du terrain de golf et délivré avant le 10 avril 2027.
- Le bon d'échange printanier ne peut pas être utilisé pour acheter les produits Instrata, Instrata Fusion et Instrata II.
- Les bons d'échange seront acceptés et rachetés instantanément et au complet au moment de l'achat chez un détaillant Syngenta.
- Le bon d'échange expire le 31 mai 2027.
- Le bon d'échange n'a pas de valeur en espèces et n'est pas transférable.
- Les bons d'échange échus ne seront pas acceptés.
- Une fiche de suivi du rachat des bons d'échange sera remise au détaillant, qui devra la soumettre à Syngenta le 6 juin 2027 au plus tard.
- Syngenta se réserve le droit de vérifier tout élément ou aspect relatifs à ce programme et de modifier le programme en tout temps.

MODALITÉS :

PROGRAMME DE SOLUTIONS POUR LA MOISSURE NIVÉALE

- Seuls les terrains de golf du Canada sont admissibles à ce programme.
- Les achats doivent être effectués entre le 15 août 2026 et le 30 septembre 2026.
- Les produits admissibles doivent être achetés auprès d'un détaillant Syngenta.
- Les produits admissibles incluent Hicure, Instrata, Instrata Fusion, Instrata II et Secure.
- Une fiche de suivi du programme sera remise au détaillant, qui devra la soumettre à Syngenta le 7 octobre 2026 au plus tard.
- Les remises instantanées s'appliquent par produit éligible.
- Aucune limite par client.
- Syngenta se réserve le droit de vérifier tout élément ou aspect relatifs à ce programme et de modifier le programme en tout temps.

Pour de plus amples renseignements, appelez notre Centre d'interaction avec la clientèle au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), consultez le site Greencast.ca ou suivez @SyngentaTurfCA sur les médias sociaux.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. Instrata® II est un emballage jumelé des fongicides Instrata II A et Instrata II B. Instrata Fusion est un emballage jumelé des fongicides Instrata Fusion A, Instrata Fusion B et Instrata Fusion C. Hicure®, Instrata® et le logo Syngenta sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta. Secure® est une marque déposée de Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd. © 2026 Syngenta.